



Nom ou raison sociale :
SOC HECTARE
Adresse desservie :
LOT MAS CANTEROUX
RUE FRANCOIS BROUSSAIS
66000 PERPIGNAN

Votre adresse Email :
fabien.vaissat@hectare.fr

Nous contacter

Par internet :

www.eau-services.com

Par téléphone :

DU LUNDI AU VENDREDI 8H-19H / SAMEDI 9H-12H

• Pour vos demandes : **0969.329.328**

Appel non surtaxé
(Service urgence : 7j/7 - 24H/24)

• De l'étranger :

Appel non surtaxé **+33(0)4.99.64.82.86**

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

Par courrier :

CENTRE SERVICE CLIENTS
06297 NICE CEDEX 3

Service de l'Assainissement

VEOLIA EAU - CIE GENERALE DES EAUX
CENTRE SERVICE CLIENTS
06297 NICE CEDEX 3

Tél. Heures de bureau : 0969.329.328 - Urgences : 0969.329.328

Téléchargez l'application mobile !! Veolia & moi - Eau Méditerranée

24h/24, 7j/7 retrouvez sur votre smartphone
nos conseils et toutes les informations sur :

- votre abonnement
- la gestion de votre compte
- le règlement de votre facture
- la qualité de votre eau

Flashez moi !



23062729186/230683902/007720/0029/0/1000

FR



SOC HECTARE
CS 30030
75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
34741 VENDARGUES



Récapitulatif de votre facture

Montant à régler :

421,91 € TTC avant le 11 juillet 2023

comprenant :

■ Potabilisation et distribution de l'eau	362,24 €
■ Organismes publics	59,67 € 86 %

Solde antérieur

0,00 €

(Voir détail au verso)



Votre consommation

Consommation facturée : **202 m³**

soit 202 000 litres d'eau

Période d'abonnement
2EME SEMESTRE 2023

Période de consommation
1ER SEMESTRE 2023

Prix TTC au litre : 0,00197 €/litre
(hors abonnement)

Prochain relevé : décembre 2023

Prochaine facture : décembre 2023

Historique des volumes facturés :



Votre message

A l'occasion du relevé de votre compteur, nous avons constaté une consommation anormalement élevée. Si cette variation de consommation était liée à une fuite, vous pouvez bénéficier du plafonnement de votre facture (application de la loi Warsmann).

Pour plus de détail, voir la rubrique "message" au dos de votre facture.

Votre paiement

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR6822437614
RUM : TIP400580000231047483028

SOC HECTARE CS 30030
75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
34741 VENDARGUES

Montant : **421,91 Euros**

Date et Lieu

Signature

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez CGE SUD à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de CGE SUD. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué

CENTRE DE TRAITEMENT DES PAIEMENTS

TSA 60042

41974 BLOIS CEDEX 9

058096649931

400580000023 38671966499320231047483028606105

42191

Informations techniques

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien relevé	Nouveau relevé	Déterminé par	Date du relevé	Consommation par compteur	Volume consommé	Acompte à déduire	Acompte à venir	Volume facturé
I21IA326470	015 mm	0	202	Relevé	16/06/2023	202 m³	202 m³			202 m³

Votre facture détaillée

	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant Consommation (€ HT)	Montant Abonnement (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
Potabilisation et distribution de l'eau						
Abonnement	1	22,1854		22,19	5,50	
Consommation Tr 1	34	0,3390	11,53		5,50	
Consommation Tr 2	168	1,0171	170,87		5,50	
Cotisation Solidarité (part Comm. d'Agglo.)	202	0,0200	4,04		5,50	
Cons.(part Comm. d'Agglomération)	202	0,6000	121,20		5,50	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	202	0,0670	13,53		5,50	
Sous-total H.T : potabilisation et distribution de l'eau			321,17	22,19		362,24
Organismes publics						
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	202	0,2800	56,56		5,50	
Sous-total H.T : organismes publics			56,56	0,00		59,67

Sous-total général 377,73 22,19 421,91

Détail du montant de la TVA

Montant HT	Taux TVA	Montant TVA
399,92 €	5,50 %	21,99 €

Détail des montants

Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Solde antérieur	Montant à régler
399,92 €	21,99 €	421,91 €	0,00 €	421,91 €

Répartition par bénéficiaire



Votre message

Votre consommation d'eau facturée correspond à plus de deux fois le volume consommé habituellement. Si cette surconsommation est liée à une fuite sur vos canalisations situées entre le compteur et vos robinets (excluant les fuites de chasse d'eau, appareils ménagers, robinetterie, cumulus...), vous pouvez solliciter nos services pour bénéficier du plafonnement de cette facture à deux fois votre consommation habituelle, aux conditions suivantes: 1. Votre contrat concerne un local d'habitation. 2. La fuite est réparée dans un délai d'un mois après réception de la première alerte d'anomalie de consommation, ou, à défaut d'information préalable, de la réception de cette facture. Une attestation d'entreprise de plomberie précisant la localisation, la date de réparation de la fuite et l'index du jour de la réparation doit être jointe au dossier de demande de dégrèvement que vous devez nous transmettre. Faites votre demande en ligne sur www.eau-services.com/warsmann.

Informations à l'usage de nos services : CT 9664993 033 033 LET 20231047483028 FIC FICEd-20230627-02 - Pour vous assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés. Le règlement du service est disponible à votre agence. Il ne sera pas appliqué d'escompte TVA acquittée sur les débits, non déductible si la facture demeure impayée (CGL art. 272). Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de Service avec un minimum de 3 €, disponible sur notre site internet, et toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (L.441-3 et L.441-6 du code du commerce ou A9 A19 du décret 2013-269). Justification d'exemption de frais de rejet de paiement en cas de tant social, dossier FSL ou aide du CCAS dans les 12 derniers mois, à fournir sous 15 jours. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto.

Votre paiement

Pour payer votre facture : optez pour le prélèvement bancaire, c'est simple et pratique !



Simplicité

Plus besoin de vous soucier de votre facture, même en vacances !



Sécurité

Maîtrisez votre budget et choisissez votre rythme de paiement.



Ecologie

Plus de timbre ou de plis à renvoyer : tout est automatisé !

Pour en bénéficier, contactez votre Service Client au numéro indiqué au recto de votre facture.

Ce document est imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement et selon la norme ISO 14001.



EPE73296649930474830280004219100